



**OSPAR  
COMMISSION**

*Protecting and conserving the  
North-East Atlantic and its resources*

# Guide

pour le suivi des déchets  
sur les plages dans  
la zone maritime OSPAR

# Guideline

for Monitoring  
Marine Litter on  
the Beaches in the  
OSPAR Maritime Area

*OSPAR's vision is of a clean,  
healthy and biologically diverse  
North-East Atlantic  
used sustainably*

*These guidelines have been prepared by the Netherlands (Barbara  
Wenneker and Lex Oosterbaan) and the Intersessional  
Correspondence Group on Marine Litter (ICGML).  
With special thanks to Bertil Hagerhall & Britt Hagerhall Aniansson.*

© OSPAR Commission, 2010

Agreement number 2010-02

ISBN 90 3631 973 9

#### **OSPAR Commission**

New Court  
48 Carey Street  
London WC2A 2JQ  
United Kingdom  
t: +44 (0)20 7430 5200  
f: +44 (0)20 7430 5225  
e: [secretariat@ospar.org](mailto:secretariat@ospar.org)  
[www.ospar.org](http://www.ospar.org)

#### **Marine litter guide photo credits**

Ardea Miljö (Se); Clean Coast Scotland (UK); Coastwatch Galicia (Sp); Defra (UK); Føroya Kommunufelag, (Dk); Holmsland commune, (Dk); Instituto do Ambiente (Pt); Jan Haelters, RBINS (B) (pg 4) ; KIMO international; Landesbetrieb für Küstenschutz Nationalpark und Meeresschutz (Ge); MCS (UK); MUMM (Be); North Sea Foundation (NI); OLLALOMAR (Sp); Produktionskolan Sotenäs (Se); RWS Noordzee (NI); Shetland Islands Council (UK); UNEP; West Coast Foundation (Se); Vejle Amts Kostskole (Dk).  
**Graphic design:** RRo ID, Rotterdam



# INDEX

---

<b>Introduction</b>	3
Objectifs	3
Macrodéchet : une définition	3
<b>Méthodologie</b>	3
Des plages de référence	3
Deux unités d'échantillonnage	4
Des échantillonnages 4 fois l'an	4
Horaires & sécurité	4
Collecte et identification des déchets marins	4
Guide photo	6
Nettoyage et marquage des déchets	6
Comment interpréter les petits morceaux d'objets et les objets entremêlés?	6
Information pertinente complémentaire	8
Formation des opérateurs terrain	8
<b>Enregistrement des données</b>	8
Description des caractéristiques des plages de référence	9

---

## Annexes

- Annexe 1** Questionnaire sur les caractéristiques des plages de référence
- Annexe 2** Formulaire spécifique de suivi « bande 100 m »
- Annexe 3** Formulaire spécifique de suivi « bande 1000 m »
- Annexe 4** Guide photo pour la reconnaissance des déchets sur les bandes 100 m et 1000 m ainsi que pour les objets régionaux, inhabituels ou nouveaux

## INTRODUCTION

---

Ce guide a été développé par OSPAR pour collecter les données concernant les déchets dans l'environnement marin. Il permet de produire des données selon une méthodologie standardisée.

### Objectifs

Ces données fournissent des informations sur les quantités, les tendances et les sources des macrodéchets. Elles permettent aussi de se focaliser sur des opérations de réduction des déchets efficaces, et d'évaluer l'efficacité de la législation et de la réglementation existantes. Le but est de limiter la quantité de déchets entrant dans l'environnement marin.

### Macrodéchet : une définition

« Un macrodéchet (débris marin) correspond à tout matériau solide persistant, manufacturé ou transformé qui a été jeté, éliminé, abandonné ou perdu dans l'environnement marin ou côtier. »<sup>1</sup>. Cette définition inclut aussi les éléments entrant dans l'environnement marin à partir de la terre via les rivières, les émissaires d'eaux usées et d'eaux pluviales ou le vent.

## METHODOLOGIE

---

### Des plages de référence

Les critères de sélection des plages retenus sont, de préférence, les suivants:

- des plage sédimentaires (sable ou de galets) exposées face au large
- accessibles aux observateurs tout au long de l'année
- accessibles un enlèvement aisé des déchets
- d'une longueur minimum de 100 m (et si possible de 1 km)
- libre de 'construction' tout au long de l'année
- idéalement la plage ne devrait pas faire l'objet d'opérations de ramassage autres que celles OSPAR

Ces critères devront être suivis de manière la plus proche possible. Cependant les coordinateurs nationaux prennent la décision en fonction de leur expérience et possibilités offertes par les sites.

Par exemple, les conditions locales ne permettent pas toujours la sélection d'une plage sédimentaire, ni une longueur de 1 km.

---

<sup>1</sup> UNEP Regional Seas programme (2005): Marine litter – An analytical overview.

# Deux unités d'échantillonnage

Une fois la plage retenue, les unités ou bandes d'échantillonnage doivent être identifiées.

L'unité d'échantillonnage correspond à une section définie de la plage englobant la totalité de la largeur de l'estran (de la ligne d'eau à l'arrière plage).

Le protocole OSPAR utilise 2 unités d'échantillonnage, à chacune desquelles correspond un formulaire spécifique:

- « bande 100 m » sur laquelle sont identifiés tous les objets (voir annexe 2) ;
- « bande 1000 m » sur laquelle sont identifiés tous les objets d'une taille > 50 cm (voir annexe 3).

La « bande 100 m » est l'unité d'échantillonnage standard ; la « bande 1000 m » est optionnelle, en fonction des possibilités offertes.

La « bande 100 m » est incluse dans la « bande 1000 m » ; sa localisation exacte est laissée au choix de l'observateur (voir exemple sur croquis). Dans le cas où plusieurs « bandes 100 m » sont définies dans la « bande 1000 m », un espacement minimum de 50 m entre ces « bandes 100 m » est requis.

Les unités d'échantillonnage doivent toujours être les mêmes : il importe de bien repérer les extrémités de chacune des bandes. Différentes méthodes peuvent être utilisées : piquets marqués ; coordonnées par GPS ou Google Earth (bien qu'elles aient des déviations de 10 m).



Délimitation des bandes d'échantillonnage 100m et 1km

## Des échantillonnages 4 fois l'an

Les plages sont échantillonnées 4 fois l'an. Cependant, des circonstances particulières peuvent rendre la plage inaccessible ou exposer l'observateur à des conditions à risques (pluie, neige, glace, etc.). La sécurité des personnes doit toujours prévaloir.

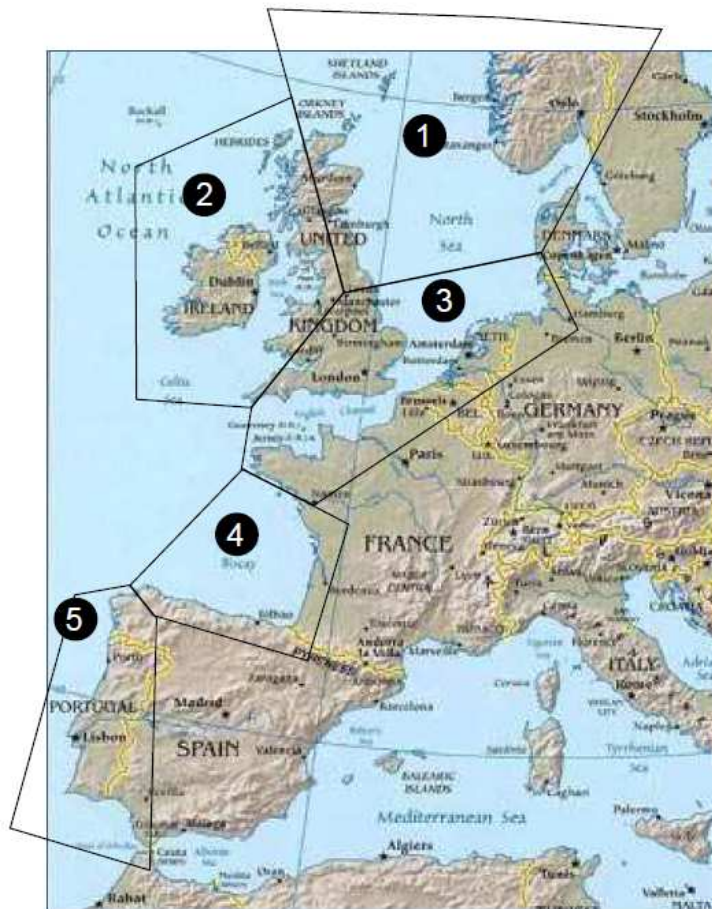
Les périodes d'observation sont les suivantes:

- hiver : mi-décembre / mi-janvier
- printemps : avril
- été : mi-juin / mi-juillet
- automne : mi-septembre / mi-octobre

Les observations seront réalisées de préférence dans une courte période pour tous les sites d'une même région OSPAR. Les coordinateurs d'une même région devront s'arranger pour convenir de période d'observation.



## Guide OSPAR / Déchets marins



1. Mer du Nord septentrionale
2. Mers Celtiques
3. Mer du Nord méridionale
4. Golfe de Gascogne
5. Côte Ibérique

Délimitation des régions OSPAR

## Horaires & sécurité

Il est conseillé de commencer les observations 1 heure après la pleine mer, pour empêcher les observateurs d'être surpris par la marée montante. Il est en conséquence recommandé d'être au moins deux observateurs. Les objets d'aspect dangereux ou suspicieux, comme les munitions, les substances chimiques, et médicaments ne doivent pas être manipulés. En informer la police ou les autorités responsables.

## Collecte et identification des déchets marins

Tous les objets trouvés dans l'unité d'échantillonnage doivent être listés dans le formulaire dédié. Le formulaire affecte à chaque objet un n° d'identification OSPAR unique ; il présente aussi une case pour l'identification UNEP (uniquement pour usage UNEP).

## Guide OSPAR / Déchets marins

Les (morceaux d') objets inconnus non listés sur le formulaire doivent être enregistrés sous la rubrique « autres », accompagné d'une courte description, et, si possible, d'une photo afin de l'identifier, et si nécessaire, l'ajouter au formulaire, par la suite.

## Guide photo

Un guide photo a été rédigé pour assister les observateurs dans leur travail d'identification et de classification des objets. Ce guide (annexe 4) comprend :

- des photos -commentées en plusieurs langues- dédiées au formulaire « bande 100 m » ;
- des photos -commentées en plusieurs langues- dédiées au formulaire « bande 1000 m » ;
- des photos -commentées en plusieurs langues- dédiées aux objets « régionaux », « inhabituels » ou relativement « nouveaux ». Ces items qui ne sont pas listés sur les formulaires devront être enregistrés à la rubrique « autres items »
- guide pratique pour assister les observateurs durant les visites sur le terrain axé sur les objets potentiellement difficiles à identifier

## Nettoyage et marquage des déchets

Tous les macrodéchets doivent être retirés durant le suivi, les enregistrements se faisant au cours de la collecte. La séquence 'collecte puis identification' peut perturber l'enregistrement -au moins le nombre- suite à l'enchevêtrement possible des objets. Cette séquence n'est donc pas à retenir.

Les macrodéchets collectés doivent être débarrassés selon des filières et procédures adaptées en accord avec la réglementation nationale ou régionale. Si celles-ci n'existent pas, les municipalités doivent en être informées. Les objets volumineux qui ne peuvent être évacués (en toute sécurité) par les observateurs doivent être marqués (bombe de peinture par exemple) de façon à ce qu'ils ne soient pas à nouveau comptabilisés lors des suivis ultérieurs.

Beaucoup de municipalités ont mis en place un programme de nettoyage de plage, soit régulier soit saisonnier ou occasionnel à la suite d'un événement quelconque. Des arrangements doivent être convenus entre les observateurs et ces municipalités de façon à ce que ces dernières acceptent soit de retirer la plage de référence de leur programme de nettoyage soit de le planifier dans les jours qui suivent les observations.

De préférence, un laps de temps doit être respecté entre la date du dernier nettoyage de la plage et du suivi. Il est conseillé de contacter les municipalités avant de commencer le suivi afin d'obtenir des renseignements relatifs au dernier nettoyage. Parfois un événement de type tempête peut perturber la planification du nettoyage.

## Comment interpréter les petits morceaux d'objets et les objets entremêlés?

De façon à s'assurer que tous les observateurs enregistrent les données de la même manière, certains objets propices à une mauvaise identification méritent une attention particulière. Tout morceau identifiable comme étant un objet particulier doit être enregistré comme tel.

Quelques exemples :

## Guide OSPAR / Déchets marins

- un morceau de plastique identifiable comme provenant d'un 'sac de course' (n° 2 de la fiche d'observation) ou comme provenant d'un 'petit sac plastique' (n° 3 de la fiche d'observation) doit être enregistré comme 1 'sac de course' ou 1 'petit sac plastique'.



- un morceau de plastique non identifiable doit être enregistré en fonction de sa taille comme 1 'morceau de plastique/polystyrène < 2,5 cm (n° 117 de la fiche d'observation) ou > 2,5 cm (46 et 47 de la fiche d'observation).



- un morceau de plastique identifiable comme étant une partie d'un 'ballon gonflable' – valve plastique, bout de ballon, cordon ou tige d'attache- doit être enregistré comme 1 'ballon' (n° 49 de la fiche d'observation)



- un morceau de verre identifiable comme provenant d'une bouteille doit être enregistré comme 1 'bouteille' (n° 91 de la fiche d'observation). Les morceaux de verre non identifiables comme un élément ne doivent par contre pas être comptabilisés.



## Guide OSPAR / Déchets marins

- tous les morceaux de corde/bout ou de ficelle doivent être comptés séparément, même s'il semble évident qu'ils proviennent d'une même corde ou ficelle (n° 32 du formulaire)



## Information pertinente complémentaire

La quantité et le type de déchets trouvés sur une plage peuvent être influencés par diverses circonstances. Pour assurer une correcte analyse et interprétation de ces données, ces circonstances doivent être notées à l'emplacement prévu à cet effet sur le formulaire.

Quelques exemples :

- quand le suivi dévie du protocole standard : une bande d'échantillonnage différente, ou des déchets non récupérés ;
- en cas de traces évidentes sur l'estran d'une activité de nettoyage mécanisé récent (traces de roues de tracteur, etc.), d'une opération de rechargement sédimentaire récente ;
- en cas d'événements récents propices à l'abandon ou l'échouage de déchets sur la plage : manifestations festives, perte de conteneurs en mer, tempêtes, débordement de STEP ;
- en cas de conditions inhabituelles au moment du suivi pouvant altérer les observations: vent fort, pluie, tempête de sable, etc.

## Formation des opérateurs terrain

En tant que guide pratique destiné à suivre les macrodéchets sur les plages, mention est faite de l'expérience acquise par les observateurs aguerris en vue d'assurer une méthode standard. Toutefois, la formation des opérateurs terrain est hautement recommandée. Les coordinateurs et observateurs OSPAR sont disponibles pour cette action. Contacter le secrétariat OSPAR ou le coordinateur national<sup>2</sup> pour conseil.

## ENREGISTREMENT DES DONNEES

L'ensemble des données collectées doit être adressé au coordinateur national qui est chargé du contrôle qualité et de l'entrée des données dans la base de données centrale OSPAR, de préférence dans le mois suivant la collecte des données sur le terrain. Un suivi non réalisé doit être mentionné. Pour plus de détails, contacter le coordinateur national.

<sup>2</sup> Pour la France : Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentation sur les Pollutions Accidentelles des Eaux (Cedre). Contact : [contact@cedre.fr](mailto:contact@cedre.fr)



## Description des caractéristiques des plages de référence

Le coordinateur national remplit un questionnaire (annexe 1) pour chacune des plages de référence. Ce questionnaire renseigne sur la localisation, les caractéristiques physiques et géographiques de la plage, y compris la possible proximité de sources de déchets. Il informe aussi sur les facteurs pouvant expliquer les quantités et natures des déchets trouvés sur la plage (dont les programmes de nettoyage).

Ce questionnaire fournit les données de base pour l'analyse des données. Il est demandé au coordinateur national de rassembler toutes les données pertinentes.

Il lui est conseillé de contacter les autorités en charge du dispositif de nettoyage, etc. pour ce qui concerne la proximité des voies maritimes et estuaires, sortie de STEP, etc. il s'agit d'utiliser uniquement les données officielles en provenance des autorités responsables.

Le questionnaire est à mettre à jour à chaque changement notable, tel le développement d'une zone résidentielle à proximité, par exemple.